

Bilan du dispositif VAE-MAE 2018-2026

Septembre 2026



FRANÇOIS WILLEMOT

Responsable de Projets (MAE, ASSS & RPS)
APEF asbl (Association Paritaire pour l'Emploi et la Formation)

+32 2 229 20 34

fwi@apefasbl.org

Sq. Sainctelette 13-15, 1000 Bruxelles

www.apefasbl.org



apef

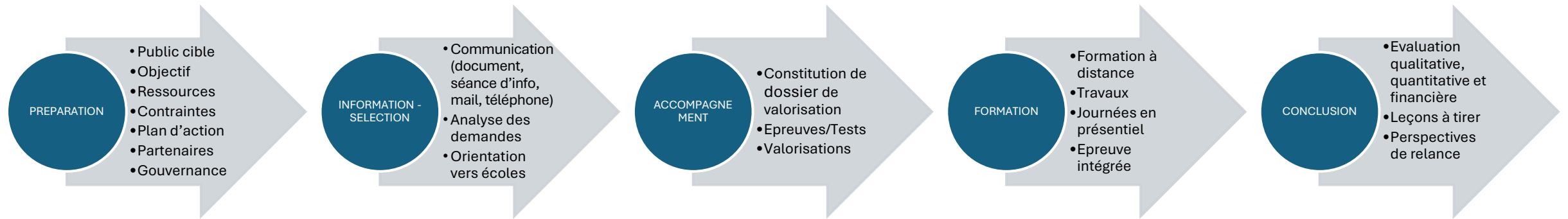
apef ASSOCIATION PARITAIRE
POUR L'EMPLOI ET LA
FORMATION



L'APEF

- L'[APEF](#) (Association Paritaire pour l'Emploi et la Formation) asbl regroupe les organisations patronales et syndicales qui gèrent les “Fonds de sécurité d'existence” du secteur non marchand francophone et germanophone : [Fonds de formation](#), [Fonds Maribel social](#) et [Fonds d'aménagement de carrière](#) (15 Fonds – concernant 6 Commissions paritaires – 8.000 institutions – 100.000 personnes).
- Partenaire avec l'[asbl Febi](#) (Fonds fédéraux et bicommunautaires):
 - de plusieurs conventions concernant l'enseignement et la formation avec l'[Enseignement pour Adultes](#) (ex-EPS) et avec [le Forem](#), l'[IFAPME](#) (et le [CRF](#))
 - de plusieurs [projets](#) en lien avec le parcours professionnel et la gestion des compétences : [Bilan de compétences](#), [Competentia](#), [Parcours professionnel](#)
- Opérateur pour l'[ONE](#) d'outils d'évolution professionnelle et de gestion des compétences : [Mon carnet de bord professionnel](#) & [Notre Plan de formation](#)

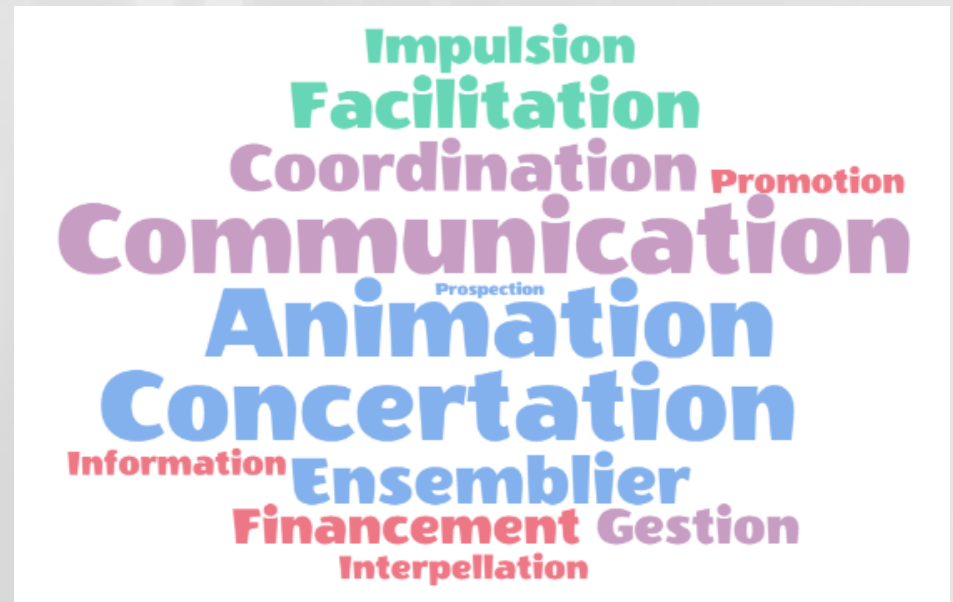
Etapes du projet VAE 2018-2026



Comité de gestion du Fonds MAE
Comité de pilotage du projet VAE
Comité de suivi de la convention APEF-FeBi / EA

Rôle de l'APEF dans le dispositif VAE-MAE : pilotage

- Garder le cap de l'objectif : viser la mobilité professionnelle des accueillantes d'enfants à domicile afin de leur permettre de pouvoir travailler en milieu collectif (crèche); faciliter le processus VAE et soutenir un engagement durable dans une reprise d'études
- Identifier et prendre en compte les contraintes et les ressources des acteurs (locaux : accueillantes & SAE et institutionnels) – lever les blocages
- Mettre à disposition les ressources du Fonds MAE et de l'APEF
- Mobiliser et concerter les partenaires institutionnels et locaux
- Rester disponible et souple pour relayer les questions / apporter les réajustements nécessaires
- Consolider acquis et leçons des expériences successives pour des relances ultérieures



Le Fonds MAE

- Le [Fonds social MAE](#) concerne :
 - les institutions relevant de la CP 332 pour les secteurs de la petite Enfance – crèches (milieux d'accueil collectifs), services d'accueil d'enfants [SAE], services d'accueil d'enfants malades à domicile et services d'accueil spécialisés – et de l'Accueil Temps Libre – services d'accueil extrascolaire, écoles des devoirs et centres de vacances...
 - 600 institutions – 10.000 personnes
- Actions :
 - Finance les MAE (bourse) d'analyse des risques, de formations et accompagnements, d'embauche compensatoire, de tutorat (alternance, intégration, stagiaire, validation)
 - Donne accès à des projets (Bilan de compétences, Competentia, Parcours professionnel, [Prévention des risques psychosociaux](#))
 - Développe des actions en partenariat avec l'Enseignement et l'ONE: Tutorat des stagiaires ([Convention avec l'Enseignement qualifiant](#)) et Valorisation des acquis
 - Met à disposition des outils ([analyse des risques](#), [tutorat](#), [réintégration](#))

Origine du projet VAE MAE : 2018

- Premier semestre 2018 :
 - Mise en place de la réforme du statut des accueillantes à domicile (accès au salariat)
 - Discussions au sein de l'APEF sur la Validation des Compétences (perspective de convention avec [CVDC/SFMQ](#)) / Valorisation des acquis (activation Convention EPS)
- Second semestre 2018 :
 - Débats au sein du comité de suivi de la convention EPS/APEF-FeBi
 - Comment soutenir la reprise de formation du personnel en valorisant les acquis?
 - Attribution de postes de Conseillers à la formation à des établissements en lien avec le secteur non-marchand (200 périodes) + 10 périodes par personne accompagnée
 - Débats aux comités de gestion du Fonds MAE à l'automne 2018
 - Comment soutenir la mobilité de ce personnel qui devient salarié avec le barème de puéricultrice mais sans pouvoir travailler dans l'accueil collectif?
 - Décision : s'investir dans la valorisation des acquis via la Promotion sociale et se concerter avec les différents acteurs (Promotion sociale, ONE, Cabinets Enfance et Promotion sociale) : 1^{ère} réunion : 10 janvier 2019
 - En parallèle, dans le secteur public wallon
 - création d'un [titre de compétences](#) permettant d'accéder à un autre niveau barémique

Préparation du lancement du 1^o projet-pilote : 2019

- Premier semestre 2019 :

- Interpellation du Fonds MAE vers les Ministres de l'Enfance et de la Promotion sociale
- Discussions entre le Fonds avec la Promotion sociale :
 - Clarification des modalités de valorisation des acquis vu le profil de départ des personnes et l'objectif d'atteindre le titre d'auxiliaire de l'enfance
 - Définition d'un schéma-type : 10h d'accompagnement VAE et 300 périodes de formation complémentaire
 - Appel à candidatures d'écoles partenaires sur base de 5 régions prioritaires (Tournai, Namur, Mons, Verviers, Liège) sur base de listes de SAE obtenus de l'ONE
 - Attribution de postes de conseillers à la formation à 5 écoles pour mettre au point des procédures et outils et mettre en œuvre les VAE à partir de septembre 2029

- Second semestre 2019

- Mise en place d'un comité de suivi du projet-pilote : automne 2019 (avec ONE, établissements de promotion sociale, APEF-Fonds MAE, Cabinets Enfance et Promotion sociale)
- Préparation de la communication vers les services d'accueil d'enfants (publics et CP 332) et vers les accueillantes, des 5 régions identifiées

Communication du 1^o projet : 2020-2021

- Janvier 2020 : envoi d'un mail aux services en demandant de le relayer aux accueillantes : invitation à 5 séances d'information décentralisées entre le 4 et le 21 mars
- Mars 2020 : 75 personnes inscrites aux séances d'info – annulation après la deuxième séance (confinement COVID) – premières demandes de VAE
- Octobre 2020 : relance de 3 séances d'information principalement en ligne : 115 personnes inscrites
- Ouverture à deux écoles supplémentaires : Bruxelles & Charleroi : avec 2 séances d'info Avril & Mai 2021 : 55 personnes inscrites

Mise au point de modalités opérationnelles : 2021

- Printemps 2021 : Discussions en comité de suivi : comment concilier l'activité professionnelle des accueillantes (en majorité conventionnées) et le suivi de 300 périodes de formation?
 - Réponse : prévoir une formation principalement en distanciel avec appui du CRP (Centre de Ressources Pédagogiques) pour la conception de la formation à distance avec 6 à 8 journées en présentiel (avec double défraiement pour les accueillantes conventionnées ONE + Fonds MAE)
- Automne 2021 : Discussions au niveau du Fonds MAE et avec le comité de suivi EPS : vu la confirmation de la finalisation du projet-pilote, comment tirer les leçons de l'expérience et la valoriser?
 - Réponse : prévoir un accompagnement évaluatif externe (choix de l'[ULiège](#))

Accompagnements et formations : 2021-2022

- **Accompagnements VAE** (= 10 périodes d'orientation-guidance)
 - 95 demandes (entre mars 2020 et septembre 2021)
 - 13 refus (hors accueil à domicile ONE en lien avec SAE CP 332 ou public)
 - 21 annulations ou arrêts avant accompagnement VAE
 - 61 accompagnements VAE réalisés
- **Formations** (= 300 périodes organisées à distance sauf 6 à 8 jours en présentiel)
 - Organisation de 2 groupes « cohortes » entre septembre 2021 et décembre 2022
 1. Namur-Liège : Andenne, Liège, Verviers
 2. Hainaut-Bruxelles : Tournai, Mons, Charleroi, Bruxelles
- **Résultats**
 - Inscriptions en formation : 37
 - Réussites aux épreuves intégrées : 37
 - Remise des diplômes en présence des Ministres : 22 juin 2023

Relance du second projet-pilote : 2023

- Juin 2023 : décision d'une relance au sein du comité de suivi suite aux résultats du premier projet-pilote et aux recommandations du [rapport de l'ULiège](#)
- Eté 2023 : discussions et accord entre partenaires institutionnels concernant les financements liés à la mise en place des accompagnements VAE et des formations : Ministres de l'Enfance et de la Promotion sociale, ONE, Fonds MAE
- Automne 2023 : préparation et animation de séances d'information (6 réunions dont 4 en présentiel) : 139 personnes inscrites (avec diffusion d'un [dépliant d'information](#))

Projet pilote 2024-2025

- Ecoles partenaires :
 - Cohorte 1 : Andenne, Liège, Verviers
 - Cohorte 2 : Bruxelles, Charleroi, Mons, Nivelles
- Accompagnements VAE (1^{er} semestre 2024)
 - 89 demandes
 - 13 annulations ou arrêts
- Formations (septembre 2024-juin 2025)
 - 76 inscriptions en formation
 - 57 réussites
 - Remise des diplômes en présence des Ministres : 8 septembre 2026

Constats à l'automne 2026

- Intérêt pour relancer la VAE (vers Auxiliaire de l'enfance) au-delà du secteur de l'accueil à domicile, notamment pour permettre l'accès à la fonction d'accueil d'enfants 0-12 ans pour des personnes disposant:
 - des titres requis selon la législation petite enfance d'avant 2022
 - d'une partie des titres requis (formations non terminées)
 - de diplômes liés à l'accueil d'enfants mais non reconnus par la FWB
- Manque de convergences entre acteurs institutionnels pour envisager à court terme une relance d'un projet VAE+formation avec l'appui du Fonds MAE
- Défi pour l'avenir :
 - Capitaliser/valoriser l'expérience acquise depuis 2018
 - Concevoir et organiser un dispositif sectoriel Accompagnement VAE + formation :
 - Prenant en compte les besoins, ressources et contraintes
 - Favorisant l'engagement d'une reprise de formation dans la durée (18 à 24 mois)

VAE-MAE

8 ans pour valoriser l'expérience professionnelle

De 2018 à 2026, les projets pilotes VAE-MAE ont accompagné des accueillantes d'enfants à domicile dans la reconnaissance de leurs compétences et la reprise d'une formation d'auxiliaire de l'enfance.



L'objectif

Permettre aux accueillantes de :

- ✓ faire reconnaître leurs compétences acquises sur le terrain,
- ✓ compléter leur formation,
- ✓ et envisager une mobilité professionnelle vers l'accueil collectif.

Un parcours en plusieurs étapes



Une formation principalement à distance, avec 6 à 8 journées en présentiel, pour concilier reprise d'études et activité professionnelle.

1^{er} projet pilote 2020-2022



2 cohortes : Namur, Liège, Verviers, Tournai, Mons, Charleroi, Bruxelles

2^e projet pilote 2023-2025



2 cohortes : Andenne, Liège, Verviers et Bruxelles, Charleroi, Mons, Nivelles



Ce que l'expérience nous apprend



Et demain ?

Une réflexion est ouverte sur une VAE vers le métier d'auxiliaire de l'enfance, qui pourrait concerner un public plus large que celui des accueillantes d'enfants à domicile.



À court terme, les conditions ne sont toutefois pas réunies pour relancer un nouveau projet VAE + formation soutenu par le Fonds MAE.



Capitaliser pour construire la suite

Après huit années d'expérimentation, l'enjeu est de transformer cette expérience en un dispositif durable, combinant reconnaissance de l'expérience, accompagnement et formation, pour ouvrir de nouvelles perspectives professionnelles.

Une expérience professionnelle peut être le point de départ d'un nouveau parcours.

En résumé